



1^{er}, place des martyrs de la
Résistance et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19



82 Rue de Vaujours
93470 COUBRON
☎ 01 43 88 26 57
06 88 89 91 46
francoise.deshuraud@gmail.com

Assurance R.C.P. : ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS
Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

NOTICE D'INFORMATION

SEMAINE Lac de Serre-Ponçon

La sortie est ouverte aux adhérents de Coubron Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2018 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP2018 avec assurance RC

Nombre de participants : 20 souhaités au minimum
Dates du séjour : du **dimanche 3 juin au dimanche 10 juin 2018**
Déplacements pendant le séjour: covoiturage

PROGRAMME

Randonnées de 1 journée ou de 1/2 journée encadrées par un accompagnateur DE
(2 groupes de niveaux différents sont prévus)
Le programme des randonnées vous sera proposé ultérieurement. Le village vacances propose des randos de 2h30, 3h30etc avec des dénivelées de 270m, 300m, mais aussi des randos plus longues et un peu plus pentues.

Rendez-vous au village de vacances VTF : Le Pigneroux à Savines le Lac, le dimanche 3 juin dans l'après-midi, après 16h.
Fin du séjour le dimanche 10 juin, après le petit déjeuner

HEBERGEMENT

Village de Vacances VTF « Le Pigneroux »
05160 SAVINES-LE-LAC
04 92 44 22 39
Le village de vacances est situé en surplomb du Lac de Serre-Ponçon, à 6km au nord de Savines à 1080m d'altitude

Accès : Par la route
à 35km de Gap ,15km d'Embrun

Hébergement :

En chambre double. Les lits sont faits à l'arrivée et le linge de toilette est fourni.

Possibilité de chambre individuelle selon disponibilité : Supplément chambre individuelle 15€/jour/personne

Wifi gratuit accueil/bar

Restauration :
Prestation : du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du jour du départ.
Pique-nique pour les randonnées

Repas servis dans la salle à manger commune – boisson à table : vin à discrétion et eau.
Le séjour est réservé en pension complète

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris N° IM075100382
Jumelé avec le Comité Départemental de la Marne.
Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif.
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et Sports et de l'Environnement.



COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **500 €* par personne**, en **chambre double** en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, vin compris. Petits déjeuners en buffet.
- Lits faits à l'arrivée
- Linge de toilette fourni
- Les taxes de séjour.
- Animation des soirées
- Les assurances facultatives mais rendues obligatoires (annulation, interruption, assistance rapatriement)

Ne sont pas compris

- Le voyage AR, jusqu'à Savines et les déplacements sur place.
- Les dépenses d'ordre personnel (bar, boutique)
- Le supplément « single » de 15€ par personne et par jour **uniquement en fonction des disponibilités**
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes dès maintenant par mail à envoyer, comme notre secrétaire vous l'a indiqué dans un courriel précédent, à françoise.deshuraud@gmail.com

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de pré-réservation de 100€ à Françoise Deshuraud 82 rue de Vaujourns 93470 COUBRON)

ou d'un virement (préciser en référence Serre Ponçon préinscription)

Date limite de la préinscription : le 1^{er} décembre 2017. (mais plus tôt sera le mieux)

A réception, un bulletin d'inscription vous sera envoyé.

PAIEMENTS *

100 € à la préinscription

150 € le 18 janvier 2018

150 € le 15 mars 2018

100 € le 12 avril 2018

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association COUBRON-RANDO

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation faite avant le 28 mars 2018 retenue de 25€
- Annulation entre le 28 mars 2018 et le 3 mai 2018 : : retenue de 25% du montant total du séjour.
- Annulation entre le 4 mai 2018 et le 3 juin 2018 : la totalité du séjour est due.
- Tout séjour commencé est dû en totalité.

Naturellement en cas d'annulation, le montant de l'assurance n'est pas remboursé.

RECOMMANDATIONS

Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, couvre-chef, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméables.

Amener votre petite pharmacie, vos médicaments et vos recommandations médicales si vous avez des pathologies particulières.

Amicalement,

La Responsable Tourisme : MP FRANCOIS

La responsable du séjour est Françoise Deshuraud.

PS: Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-3 et R211-11 du Code du tourisme et l'annexe 10 concernant les assurances vous seront envoyées par mail.

***le montant exact du séjour vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription ainsi que les montants des différents règlements**